

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 03 JUIN 2021

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Christophe BOYER, Monsieur Vincent DUMOUX, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Madame Nathalie BUCHILLET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.
Monsieur Patrick PROTHIAU a donné pouvoir à Monsieur Alain MALBEC.
Monsieur David BORDES a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.

Absents :

Néant

Secrétaire :

Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire le 03 juin 2021, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 05 mai 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Adressage : devis et demandes de subventions

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Albert DESPINS.

Concernant les doléances enregistrées lors des réunions d'information, Madame Sylviane BONNOT signale qu'un chemin de Noireux présent entre deux habitations a été signalé comme non-répertorié. Cette observation s'avère non recevable car ce chemin ne figure pas au cadastre et ne dessert aucune maison et n'est par conséquent pas concerné par l'adressage.

A Saint Quentin, le Chemin du Reuil soulève des interrogations de la part des riverains car il existe un chemin rural du même nom au cadastre. Considérant que cela pourrait conduire à des confusions, les intéressés souhaiteraient que la voie porte la dénomination de Chemin des Hirondelles. Une ultime remarque étant formulée quant au fait que cette voie se termine dans la cour d'un particulier, la dénomination de « Impasse des Hirondelles » est finalement retenue.

Sur Marizy, il a été demandé que la voie appelée « Chemin des Verchères Guittet » porte plutôt l'intitulé d'impasse. Un panneau « voie sans issue » étant prévu à l'entrée de cette voie, la dénomination d'impasse est retenue.

Pour le Chemin des Poulets et le Chemin du Paradis, le Conseil Municipal décide de garder leur appellation de chemin qui signifie qu'il s'agit d'une voie étroite généralement en terre.

Cinq entreprises ont répondu à la consultation lancée pour l'adressage en vue de la fourniture des plaques d'habitations et de rues, des mâts et de la visserie.

Monsieur Albert DESPINS expose qu'un commercial de l'une d'entre elles, fabriquant les plaques émaillées et ne se positionnant pas comme simple revendeur, a demandé à être reçu afin de faire une présentation des produits proposés dans l'offre.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour attribuer ce marché à la société Rochetaillée Email pour un montant de base de 14 484.05 euros H.T. Ce dernier fera l'objet d'une révision puisqu'il demande à être affiné avec le dénombrement exact des poteaux de 2 et 2.50 mètres et celui des plaques de rues qui pourraient être posées directement sur les habitations.

Madame Sylviane BONNOT mentionne que les délais de fabrication et de livraison des produits seraient fixés à fin septembre.

Concernant les courriers qui seront à transmettre à chaque foyer afin de lui notifier son nouvel adressage (et dont le Conseil Municipal arrête les termes), Monsieur Albert DESPINS indique qu'ils pourront être fournis par ADAGE aux alentours du 14 juillet.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal à demander le FAIR alloué par la Communauté de Communes Le Grand Charolais ainsi que les amendes de police par le Conseil Départemental de Saône et Loire.

Cimetières communaux

Le Conseil Municipal est informé que Mesdames Sylviane BONNOT, Françoise BUCHILLET et Annick BAILLY ont procédé à une visite du cimetière de Marizy avec une entreprise de pompes funèbres, le 17 mai et que la même démarche pourra voir le jour au niveau des cimetières du Rousset.

Des conseils ont été donnés pour le repérage des tombes abandonnées, la reconnaissance des concessions disposant ou non d'un caveau et l'identification d'emplacements libres.

Il a été mentionné, en outre, que :

- les monuments peuvent être retirés par les employés municipaux afin de réduire le coût de reprise des concessions,
- une tombe déclarée abandonnée et reprise n'a pas vocation à être relevée immédiatement mais lors d'une nouvelle inhumation,
- la commune dispose de la possibilité de vendre les monuments qui feront l'objet d'une reprise,
- pour l'extension du cimetière du Rousset, la dévolution des emplacements pourrait relever d'un carré dédié aux inhumations en pleine terre et d'un autre dévolu pour les caveaux.

Madame Annick BAILLY indique par ailleurs qu'elle s'est rendue en Mairie de Viry afin d'avoir une idée précise du travail en cas de lancement de la procédure de reprise des concessions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'initier cette procédure au niveau communal.

Madame Annick BAILLY reprendra contact avec Le Souvenir Français afin d'obtenir des informations spécifiques concernant les tombes dans lesquelles repose un mort pour la France.

Elle mentionne également qu'elle recevra prochainement le Père Emmanuel afin de procéder à l'inventaire des biens présents dans les églises ou chapelles de la Commune.

Après avoir pris connaissance des tarifs des concessions pratiqués dans d'autres communes, le Conseil Municipal décide de s'engager dans une réflexion quant à ceux en vigueur à Le Rousset-Marizy qui s'avèrent en dessous de ceux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Madame Françoise BUCHILLET indique s'être déplacée au cimetière de Noireux suite à la remarque d'un administré stipulant que les espacements des concessions présentes derrière la chapelle ne permettent plus l'entrée d'un cercueil par le devant des monuments.

Bien que cela ne semble pas poser de problème, la question sera toutefois posée à l'entreprise de pompes funèbres lorsqu'elle finalisera la visite des cimetières communaux.

Le service informatique et géographique de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a été destinataire de la demande de la commune pour l'informatisation de la gestion des cimetières mais aucune date de premier rendez-vous n'a été fixée de sa part, à ce jour.

Préparation des élections régionales et départementales

Pour le 20 juin

Le Rousset	Marizy
8 à 13 h Madame Sylviane BONNOT Madame Françoise BUCHILLET Madame Nathalie BUCHILLET Monsieur Jean-Pierre BERTRAND Monsieur Christophe BOYER	8 à 13 h Madame Annick BAILLY Madame Marie-Claire BERTHIER Monsieur Albert DESPINS Monsieur Emmanuel REY Monsieur Florent TISSIER
13 à 18 h Madame Maud COLLET Monsieur David BORDES Monsieur Benoît HUGUES Monsieur Fabrice PLANCHON Monsieur André VOIRIN	13 à 18 h Madame Annick LAPRAY Madame Marguerite PLANCHON Monsieur Vincent DUMOUX Monsieur Pierre LAPRAY Monsieur Mickaël SARRAZIN

Point sur le sentier pédestre

Monsieur le Maire, Mesdames Sylviane BONNOT et Françoise BUCHILLET font un résumé de la réunion qui a eu lieu par visioconférence le 28 mai 2021 avec les services de la Direction Départementale des Territoires et le maître d'œuvre.

Il apparaît que les services de l'état n'émettent pas d'objections majeures mais qu'une association ornithologique s'oppose à ce projet et demande à ce qu'une étude soit réalisée quant aux dérangements éventuels que pourraient subir les oiseaux.

Madame Françoise BUCHILLET souligne avoir expliqué au cours de cette réunion qu'elle avait visité divers sites Natura 2000 présentant différents types d'aménagements et qu'aucun ne vient impacter la faune et la flore présentes d'après les renseignements qu'elle a obtenus.

Monsieur le Maire indique que le rendu de l'étude environnementale s'effectuera au cours du mois de juillet.

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Commune Le Grand Charolais

Conformément à la réglementation, il est rappelé que chaque commune membre d'un EPCI doit approuver le rapport de la CLECT.

Concernant celui de la Communauté de Communes Le Grand Charolais qui a fait l'objet d'une approbation de la part des conseillers communautaires lors de la séance du 8 avril 2021, il apparaît que les principales dispositions portent sur :

- le transfert de charges de personnel de l'EPCI à certaines de ses communes membres (*mesure qui avait été adoptée en sens contraire lors de la création de la Communauté de Communes de Paray le Monial*) et qui a fait l'objet d'une évaluation financière
- le projet de règlement intérieur de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Demandes de venues au Lac du Rousset

Madame Virginie WAWRZYNIAK, directrice de ce l'accueil de loisirs Colette de Montceau Les Mines, sollicite l'autorisation d'amener un groupe d'environ 30 enfants (15 enfants de maternelle et 15 de primaire) accompagnés de 5 animateurs, le mercredi 23 juin de 14 à 17 h au Lac du Rousset afin de les faire pêcher, profiter de l'aire de jeux et goûter.

Monsieur GOUJET, professeur d'EPS au Collège Jean Moulin de Montceau les Mines a demandé à ce que le Lac du Rousset puisse accueillir une activité du RAID le mercredi 9 juin. Il serait proposé aux 20-25 élèves une activité kayaks ou paddles. Les entraînements auraient lieu le matin, une pause déjeuner se déroulerait à midi avant l'organisation d'une compétition entre équipes l'après-midi. Tout cela se ferait dans un secteur compatible avec l'activité « pêche ».

Monsieur Mickaël SARRAZIN se fait le porte-parole de CREUSOT DEFI 2000 qui, dans le cadre d'une colonie apprenante qui séjournera au gîte de Mont Saint Vincent, souhaite faire découvrir le site du Lac du Rousset, dans le cadre de l'organisation d'une journée de pêche à un groupe de 24 jeunes.

Monsieur Alain MALBEC souligne qu'il est entièrement favorable à l'organisation de telles activités au Lac du Rousset tout comme l'ensemble des conseillers municipaux qui se prononcent, à l'unanimité, en faveur de la venue de ces différents groupes au Lac du Rousset.

Considérant que ces activités vont s'organiser dans le cadre d'activités pédagogiques, il est décidé qu'aucune contrepartie financière ne sera demandée. (Il est à noter que Monsieur Mickaël SARRAZIN n'a pas pris part à cette délibération puisqu'à l'origine de l'une des demandes.)

Messieurs Jean-Pierre BERTRAND et Mickaël SARRAZIN signalent par ailleurs que les jeux présents tant au Lac du Rousset qu'au city-stade sont relativement abîmés. Un signalement sera fait à la Communauté de Communes Le Grand Charolais en charge de leur entretien.

Demande de conversion de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole en prêt

Monsieur Benoît HUGUES a demandé cette conversion à hauteur de 100 000 euros et donc un maintien de la ligne initialement souscrite à hauteur de 100 000 euros également.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cette conversion aux conditions suivantes : amortissement sur une durée de 60 mois au taux de 0.40% avec un remboursement annuel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en découlant.

Locations des salles polyvalentes

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de demandes parviennent en Mairie tant de la part de particuliers que d'associations pour des demandes de location ou d'occupation des salles.

Conformément aux mesures gouvernementales, il précise que la jauge actuelle d'accueil est de 35% de la capacité d'accueil mais qu'elle passera à 65% au 9 juin avant d'atteindre les 100% au 1^{er} juillet.

Monsieur Florent TISSIER, en sa qualité de Président du Foyer Rural, indique qu'il n'est pas envisageable de louer la salle de Marizy si le ménage n'est pas effectué.

Madame Annick LAPRAY propose que les jeunes qui occuperont les emplois saisonniers soient employés partiellement pour le ménage de la salle.

Son idée est retenue par le Conseil Municipal, à une large majorité, qui décide par ailleurs de la reprise des activités dans les salles par les associations au 1^{er} septembre et des locations aux particuliers à partir du 1^{er} juillet 2021.

Venue d'un boucher charcutier sur la commune

Monsieur le Maire mentionne que Monsieur DURY remercie vivement la municipalité pour l'accueil qui lui a été réservé et pour l'autorisation accordée. Il précise qu'il sera présent les jeudis de 14 à 15 h à Noireux et de 17 h 30 à 19 h 30 à Marizy.

Divers

Monsieur Alain MALBEC interroge Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du dossier Center Parcs suite aux différents articles parus dernièrement au niveau de la presse locale. Il lui est indiqué qu'une prise de contact est prévue avec Pierre et Vacances.

Monsieur Florent TISSIER questionne sur les travaux qu'il conviendrait de déclarer au SIE Ar-conce. Il sera indiqué à ce syndicat les problèmes rencontrés sur Trembly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 40.